

# Rapport de présentation des objectifs de l'AVAP de Saint-Bertrand-de-Comminges et Valcabrère

Direction Régionale des Affaires Culturelles de  
Midi-Pyrénées  
Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine  
de Haute-Garonne  
Commune de Saint-Bertrand-de-Comminges  
Commune de Valcabrère

Articles D 642-4, D 642-5 et D 642-6 du Code du  
Patrimoine

Trois textes fondamentaux : loi du 12 juillet 2010,  
art 28, décret du 19 décembre 2011  
et circulaire du 02 mars 2012

Février 2013,  
Jacques BRUNET, ABF



## SYNTHESE DU DIAGNOSTIC ARCHITECTURAL ET ENVIRONNEMENTAL

### A) DIAGNOSTIC PATRIMONIAL / ARCHITECTURAL

1) Un patrimoine exceptionnel en quantité et en qualité couvrant tous les champs du patrimoine



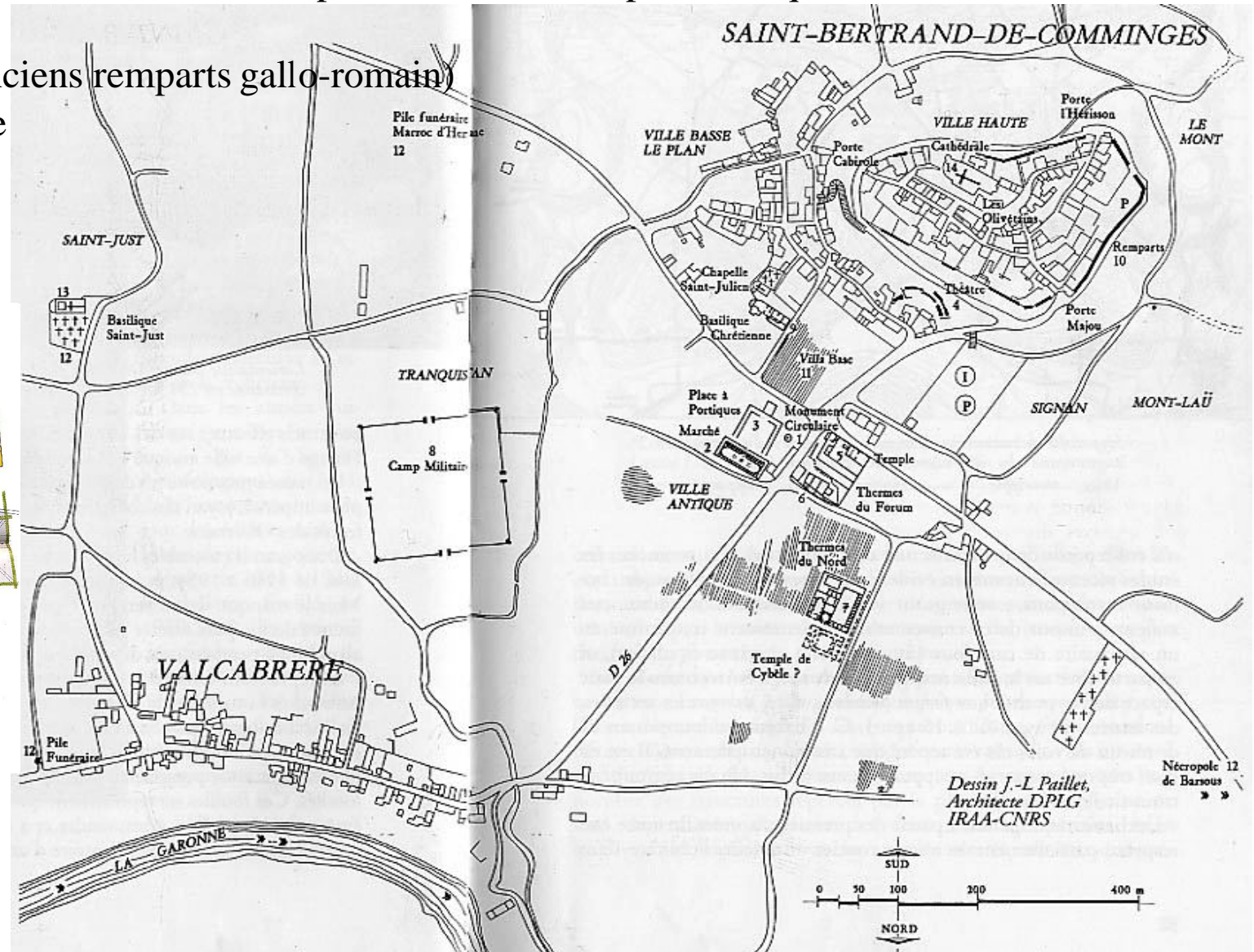
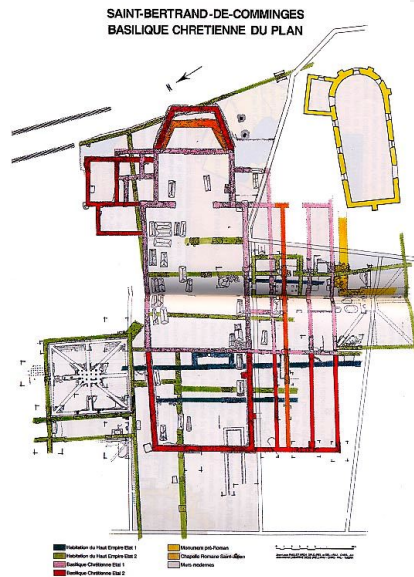
# AVAP de Saint-Bertrand-de-Comminges - Valcabrère

## - Patrimoine archéologique : ruines antiques

ville basse (thermes du Nord, temple, thermes du temple, basilique romaine, théâtre antique)

ville haute (anciens remparts gallo-romain)

camp militaire



## AVAP de Saint-Bertrand-de-Comminges - Valcabrère

### - Patrimoine architectural :

ancienne cathédrale et cloître

portes de ville

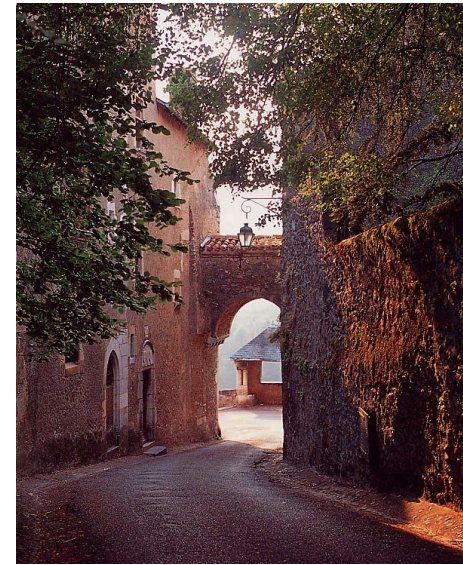
Tourelle

anciens remparts gallo-romain

église St Just de Valcabrère

portail du 13<sup>è</sup> du cimetière de Valcabrère

tour du Castet Bert

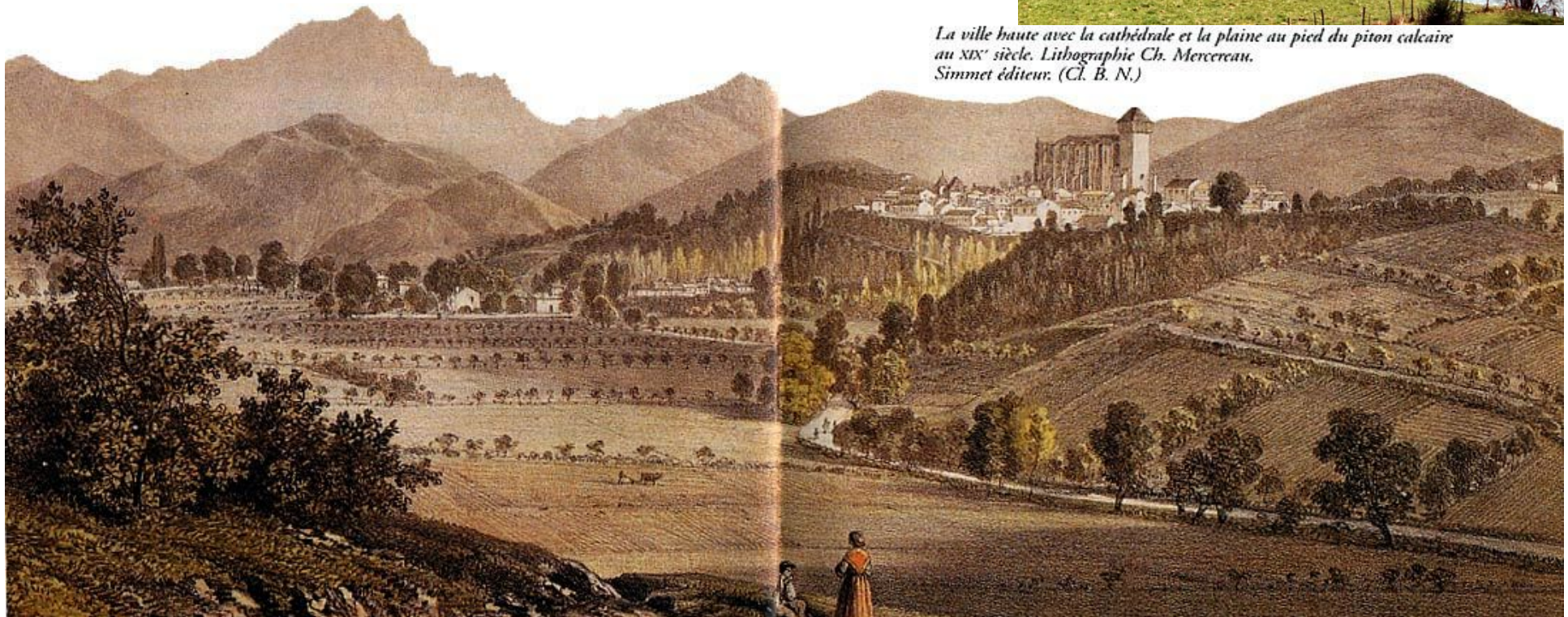


## AVAP de Saint-Bertrand-de-Comminges - Valcabrère

- **Patrimoine urbain :**
  - ensembles villageois
- **Patrimoine paysager (hors AVAP)**
  - rives de la Garonne
  - plaine agricole
  - contreforts boisés



*La ville haute avec la cathédrale et la plaine au pied du piton calcaire  
au XIX<sup>e</sup> siècle. Lithographie Ch. Mercereau,  
Simmet éditeur. (C.I. B. N.)*



### 2) Un patrimoine préservé

- nombreuses protections :

sites inscrits, site classé

édifices inscrits, édifices classés

ville basse (thermes du Nord, temple, thermes du temple, basilique romaine, théâtre antique)

ville haute (anciens remparts gallo-romain)

camp militaire

- édifices régulièrement entretenus

- villages habités, maisons restaurées

- villages préservés des extensions pavillonnaires

- paysage agricole, forêts entretenues



### 3) Un déficit de notoriété et de mise en valeur :

- des monuments à découvrir ( remparts de Valcabrère...)
- un site archéologique à expliquer
- des activités d'accueil à développer : restaurants, hôtels, commerces
- des espaces publics à aménager (rues, places, parcs de stationnement)
- des liaisons entre les différents monuments à améliorer



## B) DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL

### LES FAIBLESSES

#### 1) Des possibilités de production d'énergies renouvelables limitées

absence de vent (éoliennes)

sensibilité du paysage et des ensembles urbains (panneaux photovoltaïques)

géothermie / biomasse





## 2) Des liaisons douces insuffisantes

cheminement piéton  
piste cyclable  
bords de Garonne  
accès aux personnes à  
mobilité réduite



**3) Des espaces publics à améliorer**

(rues, places, parcs de stationnement)

trop de surfaces imperméables (enrobé)

trop peu d'arbres sur parc de stationnement

rues revêtues d'enrobé

**4) Des constructions pavillonnaires à améliorer en terme d'économie d'énergie**

isolation thermique

**5) Des ensembles pavillonnaires à densifier**

lotissement à Valcabrère



## B) DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL

### LES ATOUTS

#### 1) Un bâti traditionnel économe en énergie

Implantation  
Orientation  
Volumétrie  
Matériaux  
suivant le type de la  
ferme commingeoise



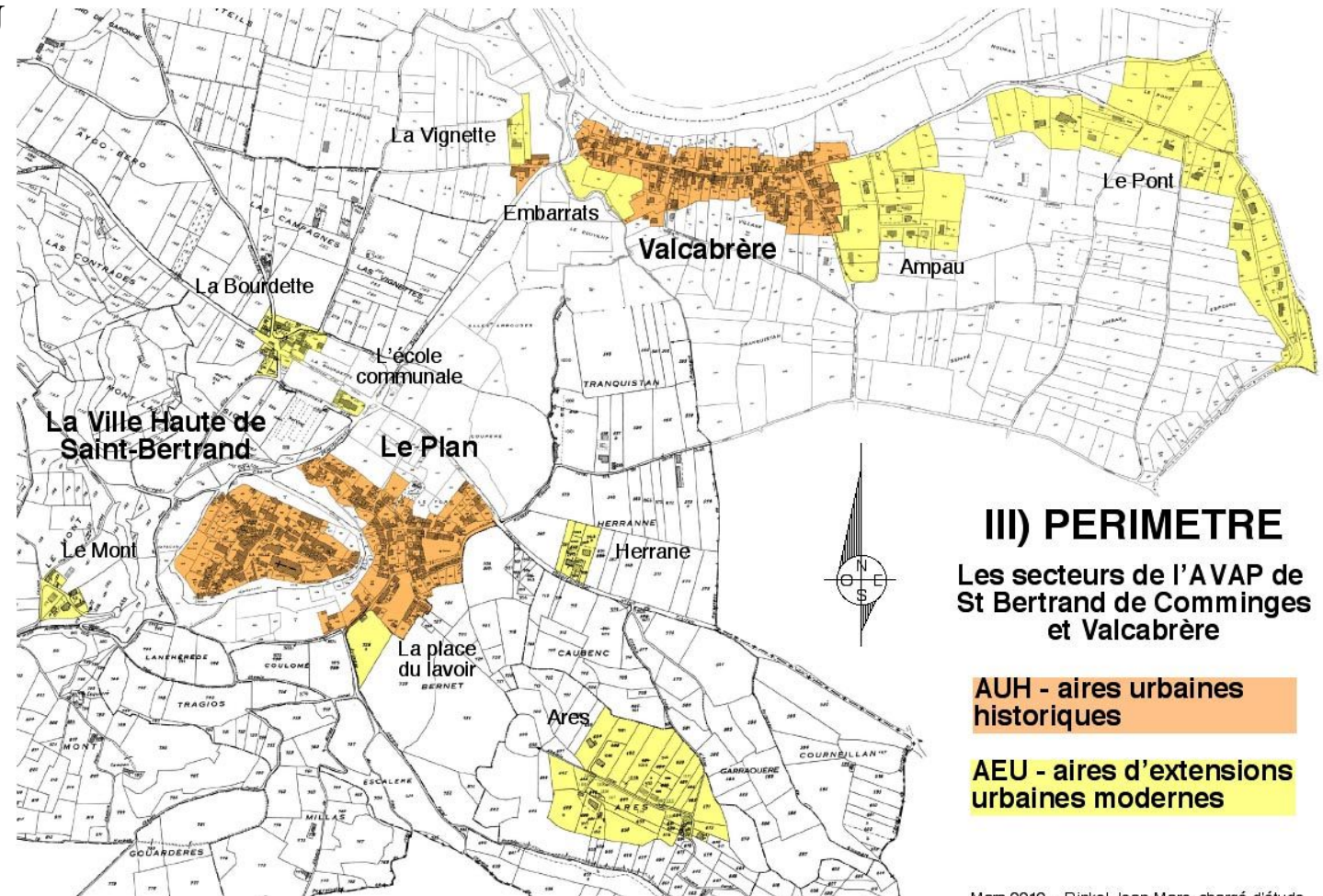
## 2) Un équilibre surface bâtie/jardin

## 3) Un espace naturel préservé

site classé : ensemble formé par le site de St-Bertrand et de Valcabrère ( avec exclusion des zones urbaines). Arrêté de classement du 29 mars 2010

## 4) des extensions maîtrisées

cf POS/PLU



## OBJECTIFS DE L'AVAP DE SAINT-BERTRAND DE COMMINGES-VALCABRERE

### OBJECTIFS GÉNÉRAUX

#### 1) CONNAÎTRE - COMPRENDRE - FAIRE CONNAITRE LE PATRIMOINE DANS SES DIFFÉRENTES DIMENSIONS

- architecture (bâtiments)
  - urbain (ensembles bâtis, rues, places)
  - paysager (rapport paysage/ensembles bâtis, constructions isolées)
- inventaires, études spécifiques pour chacun de ces éléments

#### 2) PRÉSERVER CE PATRIMOINE

- éviter la disparition ou sa dénaturation
- réglementation - prescriptions - conseils

### 3) FAVORISER LA MISE EN VALEUR, L'AMÉNAGEMENT, L'ÉVOLUTION

- en recherchant les solutions adaptées
- en intégrant les objectifs de développement durable

### 4) UTILISER CE PATRIMOINE ARCHITECTURAL, URBAIN, PAYSAGER COMME SUPPORT D'UNE ACTIVITE ECONOMIQUE

- réhabilitation du bâti
- activité touristique
- accueil

### 5) AMELIORER LES ESPACES PUBLICS

### 6) DEVELOPPER LES LIAISONS DOUCES

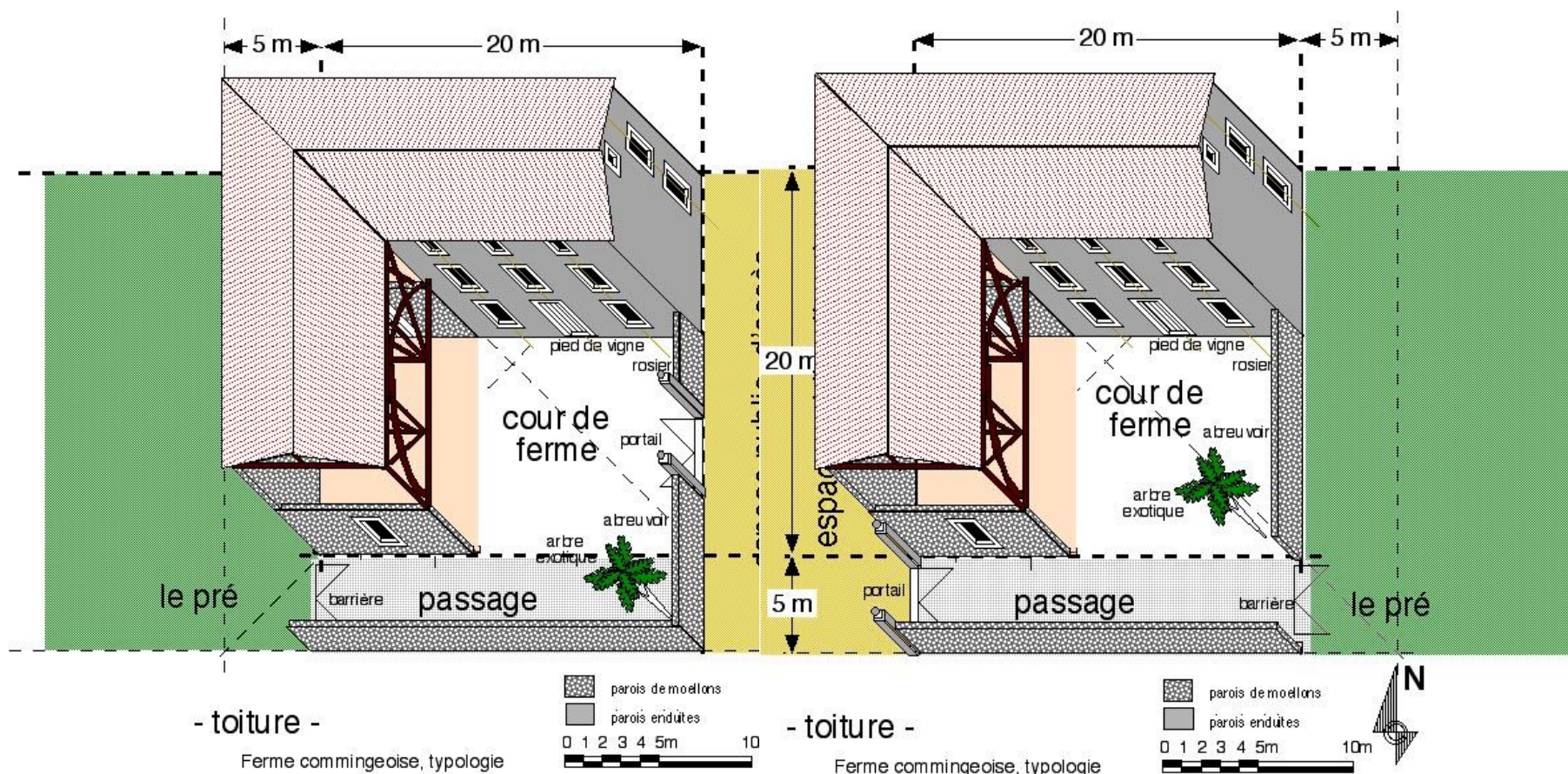
## 1) CONNAÎTRE - COMPRENDRE - FAIRE CONNAÎTRE

- **Rendre lisible l'histoire et l'évolution du site dans toutes ses composantes en s'appuyant sur les traces visibles.**
- **Recenser, inventorier le patrimoine y compris le "petit patrimoine".**
- Etudier la ferme commingeoise, élément de base de l'architecture
  - mettre en évidence ses qualités propres
    - en terme d'architecture
    - d'urbanisme : constitution des tissus villageois
    - et de développement durable : orientation, implantation, percements des façades, emploi des matériaux...



## AVAP de Saint-Bertrand-de-Comminges - Valcabrère

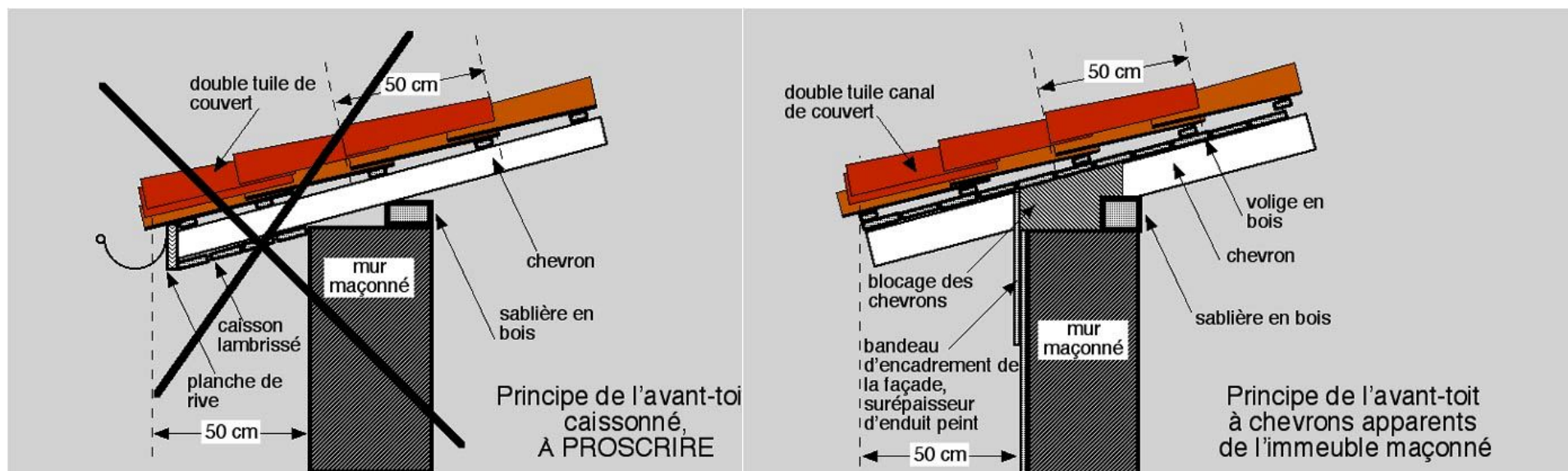
- **Mettre en évidence les qualités des ensembles**
  - silhouettes urbaines
  - inscription dans le site
  - rapport entre ensemble bâti et paysage naturel
- **Utiliser les enquêtes publiques pour mieux faire connaître le patrimoine aux habitants**





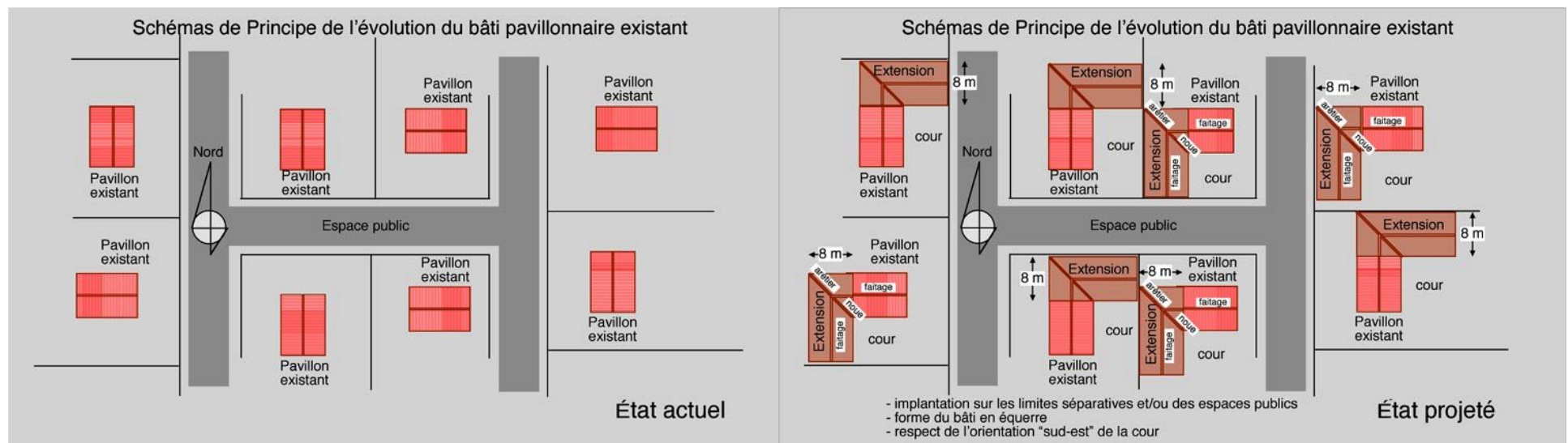
## 2) PRESERVER

- Eviter les démolitions du patrimoine architectural.
- Eviter la dénaturation du patrimoine par des interventions inadaptées susceptibles de remettre en cause ses qualités y compris en terme de développement durable (suppression de volets / d'enduit / création d'ouvertures / matériaux inadaptés ...)
- Respecter la typologie de la ferme commingeoise.
- Préserver les matériaux traditionnels et les savoir-faire correspondants.
- Préserver les paysages urbains.
- Préserver les points de vue emblématiques.
- Préserver les arbres remarquables.



## 3) FAVORISER LA MISE EN VALEUR, L'AMENAGEMENT, L'EVOLUTION

- Proposer des solutions architecturales adaptées au bâti traditionnel en prenant en compte les besoins contemporains.
- Rechercher des solutions.
- Favoriser l'émergence d'une architecture contemporaine de qualité.
- Permettre la mise en œuvre de solutions techniques contemporaines pour la production et les économies d'énergie sur le bâti existant.
- Favoriser la densification des extensions pavillonnaires.
- Favoriser les espaces publics.
- Favoriser les déplacements doux.



#### 4) LE PATRIMOINE AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT

- Utiliser les ressources locales  
en terme de matériaux  
(tuiles canal, bois)  
et d'entreprises
- Améliorer la présentation de l'activité  
commerciale et son attractivité.
- Utiliser les documents de l'AVAP  
comme support de publication de  
documents à l'usage du public.

